

rieux, plus encore que la Russie. Le 8 juin 1905, le Président des États-Unis, ROOSEVELT, envoyait aux deux puissances une note identique, les engageant à désigner des Plénipotentiaires pour étudier les conditions d'une paix dans laquelle il ne voulait intervenir en aucune manière. Dans la situation dans laquelle ils se trouvaient, les belligérants désignèrent pour les représenter, la Russie, M. Sergius WITTE, et l'ancien ministre à Tokyo, le baron Roman ROSEN, devenu ambassadeur à Washington, le Japon, le ministre des Affaires étrangères, Baron KOMURA IUTARO, et le ministre à Washington, TAKAHIRA KOGORO. Washington choisi pour lieu de la réunion, fut écarté pour Portsmouth, à cause de la chaleur de l'été.

Traité de
Portsmouth
23 août 1905.

Le 23 août (5 sept.) 1905, 5^e jour, 9^e lune, 38^e année Meiji, fut signé, en français et en anglais, à Portsmouth, New Hampshire, par Iutaro KOMURA, KOGORO TAKAHIRA, Sergius WITTE et Roman ROSEN, un traité en quinze articles. Par l'article II, la Russie reconnaît les intérêts prédominants, politiques, militaires et économiques du Japon en Corée, et s'engageait à ne pas intervenir dans les mesures que le Japon croira devoir adopter en Corée; par l'art. III, les deux puissances s'engagent à évacuer simultanément et complètement la Mandchourie, sauf la partie du Leao Toung, cédée à bail; par l'art. V, avec le consentement du Gouvernement chinois, la Russie cède au Japon son bail de Port-Arthur, Ta Lien Wan, et des territoires adjacents ainsi que des eaux territoriales; par l'art. VI, le chemin de fer de Tchan Tch'oun et de Port-Arthur; par l'art. IX, la partie sud de Sakhalin, ainsi que les îles adjacentes. « La commission mixte qui, aux termes du protocole additionnel du traité, devait procéder à la délimitation exacte des territoires, ne put terminer ses travaux qu'au mois d'octobre 1907, mais un bureau d'administration civile avait été ouvert à Vladimirovka dès le 15 juin, et durant l'année 1906, près de 18 milliers de Japonais étaient déjà venus s'établir dans l'île pour s'y livrer soit aux travaux de culture soit à la pêche¹ ». Il n'est pas question d'indemnité. Deux

1. A. GÉRARD, *Ma mission au Japon*, p. 49.